



Revue hospitalière de France

Revue de référence de la FHF, la Revue hospitalière de France (RHF) est une revue pluridisciplinaire bimestrielle éditée par la **Fédération hospitalière de France** www.revue-hospitaliere.fr

Revue d'experts : les articles sont signés par des acteurs reconnus des secteurs sanitaire et médico-social publics, directeurs d'hôpitaux et d'Ehpad, médecins managers, directeurs de soins, cadres de santé, juristes, chercheurs, spécialistes des systèmes d'information et de la e-santé.

Lectorat de grands acteurs de santé, décideurs publics et privés : directions d'hôpital et d'Ehpad publics, médecins, directeurs de soins, cadres de santé, juristes, économistes, chercheurs, directions hospitalières des services techniques et environnementaux (hôteliers, biomédicaux, systèmes d'information...) dirigeants d'entreprises des secteurs sanitaire, e-santé, systèmes d'information et médico-social.

Ligne éditoriale : stratégie, prospective, partages d'expériences, innovations et organisation hospitalière et médico-sociale.

Rubriques : Actualité, Ressources humaines, Réflexions hospitalières, Recherche & prospectives, Autonomie, Droit & jurisprudence, Innovation & Numérique en santé ; Cahier techniques hospitalières, Librairie.

Directeur de publication : Arnaud ROBINET

Rédactrice en chef : Zaynab RIET

Rédactrice en chef adjointe : Nadia BASTIDE-SIBILLE

La *Revue hospitalière de France* ne publie que des articles de fond signés par des acteurs des secteurs sanitaires et médico-social publics, **en exclusivité**, en privilégiant les retours d'expérience. Un **contrat de licence de droits d'auteurs** sera signé par chacun des auteurs.

Aucune société commerciale ne pourra être citée de façon qui pourrait s'apparenter à de "la publicité dite rédactionnelle assurant de façon indirecte la promotion commerciale de produits ou services".

Recommandations aux auteurs

Nous vous remercions nous faire parvenir votre texte en **exclusivité** et de nous fournir les **coordonnées postales et courriel de chacun des auteurs**

Titre avec **surtitre** (25 signes espaces compris maximum) et **sous-titre** (idéalement moins de 34 signes espaces compris, maximum 65 signes espaces compris).

Signature : **Cinq auteurs MAXIMUM**. Prénom, nom, fonction, établissement.

Brève introduction (chapeau) : Résumé du message clef de l'article. Entre 400 et 700 signes espaces compris.

Intertitres : **Deux niveaux d'intertitres maximum**. Présents pour rythmer la lecture. **Ne pas placer d'intertitre en début de texte**. Selon les besoins de la maquette, les intertitres seront susceptibles d'être déplacés ou modifiés.

- **Intertitre de niveau 1** : 30 à 60 signes espaces compris
- **Intertitre de niveau 2** : 35 à 70 signes espaces compris

Encadrés (titrés) : rythmant la lecture, ils permettent un éclairage spécifique : textes de loi, témoignage (avec photo), initiative parallèle au cœur de l'article, recommandations, chiffres clés... **1 500 signes espace compris environ. Titre de l'encadré : 30 à 60 signes espaces compris**. L'ensemble des encadrés ne doit pas excéder un quart du volume total de l'article.

Tableaux, infographies et photographies : Doivent être **titrés, sourcés, légendés, numérotés** (avec renvoi dans le texte), **les abréviations développées** (une illustration doit pouvoir se lire indépendamment du texte), **libres de droits avec crédit photo**, et envoyés en **fichiers séparés**.

- **Tableaux et infographies** fichiers originaux en PDF, power-point, ou excel
- **Images** en **haute définition** JPEG ou PDF, **poids minimum 1MO**

L'auteur s'engage à ce que les visuels fournis ne portent atteinte à aucun droit de tiers, notamment en matière de propriété intellectuelle, droit à l'image ou droit à la vie privée

Références et notes : **15 maximum par article, courtes, insérées en note de bas de page**. Premier auteur *et al.*, nom de la revue année mois ; jour (numéro de la revue):pages. Pas de liens internet longs.

Règles typographiques :

- **Majuscules** : les noms communs ne prennent pas de majuscule : un **p**résident ou un **d**irecteur et non **P**résident ou **D**irecteur.
- **Sigles** : majuscule uniquement sur la première lettre du premier mot, suivi de l'acronyme entre parenthèses -Exemple : Hôpital patients santé territoires (HPST).